



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Générale de l'Alimentation

Le Directeur Général adjoint de l'Alimentation, CVO

Service de la gouvernance et de
l'international dans les domaines
sanitaire et alimentaire
Sous-direction des affaires sanitaires
européennes et internationales
Service d'inspection vétérinaire et
phytosanitaires aux frontières

à

liste des destinataires in fine

251 rue de Vaugirard
75352 Paris cedex 15
FRANCE

Tél. : +33 (0)1 49 55 81 20

Paris, le 20 NOV. 2019

Référence : SIVEP/190350

Objet : Organisation des contrôles vétérinaires sur les équidés importés du Royaume-Uni en cas de Brexit sans accord au 31 janvier 2020.

Madame, Monsieur,

Le Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) en charge des contrôles sanitaires et phytosanitaires sur les importations depuis les pays tiers, souhaite porter à votre connaissance les informations relatives aux contrôles des équidés qui seraient réalisés sur les chevaux en provenance du Royaume-Uni, dans une hypothèse de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord à l'échéance fixée au 31 janvier 2020.

Ces chevaux seraient alors soumis à un contrôle vétérinaire en poste de contrôle frontalier (PCF), dès le 31 janvier 2020 minuit.

Afin d'éviter tout engorgement ou saturation d'un PCF qui mettrait en péril la fluidité du contrôle et la sécurité du personnel et des animaux contrôlés, je vous serais reconnaissant, en concertation avec les propriétaires et les compagnies en charge des transports entre le Royaume-Uni et la France, de bien vouloir **organiser les flux en tenant compte des capacités d'accueil de chaque PCF**.

Vous trouverez à cet effet en annexe du présent courrier, la liste des PCF situés en façade Manche, désignés pour ces contrôles, leur capacité d'accueil et leurs horaires de contrôle. Afin de limiter les risques d'engorgement des zones d'hébergement, notamment en cas de consigne, le nombre de chevaux importés par point d'entrée sur une demi-journée ne devra pas dépasser le nombre de stalles disponibles.

De plus, afin de favoriser la fluidité des contrôles il est demandé aux importateurs d'équidés ou à leurs représentants de transmettre au PCF de destination, 72 heures avant le mouvement des animaux, les documents suivants pour procéder à leur précontrôle :

- les projets de certificats sanitaires qui seront soumis à la signature des autorités britanniques,
- les informations relatives aux vaccinations, résultats des tests sanguins requis, document d'identification,
- les documents sanitaires communs d'entrée (DSCE) émis par le transitaire.

Ce dispositif de pré-notification permet de réduire le temps de contrôle au PCF mais aussi d'anticiper une éventuelle non-conformité documentaire, avant le chargement des animaux à bord du moyen de transport, évitant ainsi une procédure de refoulement à leur arrivée au PCF.

Par conséquent, je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser largement les informations du présent courrier auprès des transporteurs et importateurs d'équidés. Je vous remercie également de transmettre au SIVEP (sivep.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr), pour le 15 janvier 2020, les prévisions de mouvements d'équidés du Royaume-Uni vers la France, pour la première quinzaine du mois de février 2020, dont vous auriez connaissance ainsi que leur répartition entre les différents points d'entrée de la façade Manche et, autant que possible, les horaires ou dates d'importation prévues.

Par ailleurs, je vous informe que les importations d'équidés sur le territoire de l'Union sont également possibles en France par les PCF de Roissy, Lyon, Marseille et Deauville.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces recommandations dont je souligne l'importance en cas de Brexit sans accord.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAÏN

Copies : SEPD, PNA, EDEISS, SGAE, DRAAF Hauts de France, DRAAF Normandie, DRAAF Bretagne, DDCSPP 35, postes frontaliers SIVEP agréés pour le contrôle des équidés, DGDDI – bureau COMINT 2, DGPE/SEI, DGDDI, SER Londres (CAA).

Annexe

Liste des postes de contrôle de la façade Manche agréés pour les équidés

Poste de contrôle frontalier	Nombre de stalles d'accueil	Horaires de contrôle
Caen-Ouistreham	13 stalles	Les contrôles sont réalisés en continu aux heures de rotation des bateaux.
Calais Port	11 stalles	08h00 / 18h00
Calais Tunnel	6 stalles	08h00 / 18h00
Cherbourg	4 stalles	Les contrôles sont réalisés en continu aux heures de rotation des bateaux.
Deauville	3 boxes et 10 stalles	Les contrôles sont effectués sur prise de rendez-vous préalable auprès du poste frontalier du Havre, de 9h à 20h du lundi au dimanche.
Dieppe	8 stalles	Les contrôles sont réalisés en continu aux heures de rotation des bateaux.
Saint-Malo	3 stalles	Les contrôles sont réalisés en continu aux heures de rotation des bateaux.

Liste des destinataires

Aéroport de Deauville

Brittany Ferries

Condor Ferries

DFDS

EPSILON CPCI

EUROFRET

Eurotunnel

FFE

FIRST-STLC

France Galop

IFCE

P&O

STH Hipavia

STC HORSE FRANCE